

Le PAEC

Projet Agro-Environnemental & Climatique

LES COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES
S'ENGAGENT
EN FAVEUR DE
L'AGROPASTORALISME
ET DE LA BIODIVERSITÉ

MONT-BLANC ARVE GIFFRE 2023-2028

Les Communautés de
Communes **Pays du
Mont-Blanc, Montagnes
du Giffre et Vallée de
Chamonix Mont-Blanc** sont
engagées dans un **Projet
Agro-Environnemental et
Climatique (PAEC)** financé
par l'Europe, l'Etat et
l'Agence de l'Eau.

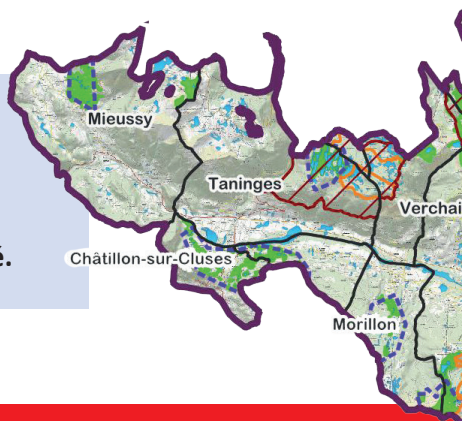
**PRÈS D'UNE SOIXANTAINES
D'EXPLOITANTS AGRICOLES ONT
PU S'ENGAGER VOLONTAIREMENT
ENTRE 2023 ET 2028.**

Ce programme est proposé dans
le cadre de la Politique Agricole
Commune de l'Union Européenne.
Il permet de mettre en place
des mesures pour maintenir de
nombreux habitats naturels et
espèces remarquables à l'échelle du
territoire, en soutenant les pratiques
agricoles favorables à ce maintien.
Ce travail a été possible grâce
à l'implication des exploitants
agricoles.



2 objectifs

- La préservation des milieux et certaines espèces remarquables, identifiés sur cette carte
- La pérennisation des pratiques pastorales favorables à la biodiversité.



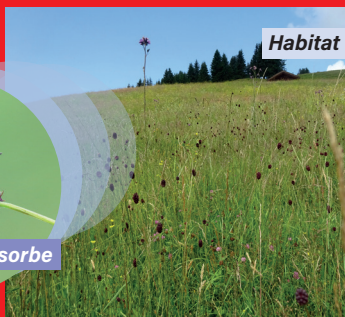
FOCUS

Des espèces et des habitats à enjeux

L'AZURÉ DE LA SANGUISORBE

Azuré

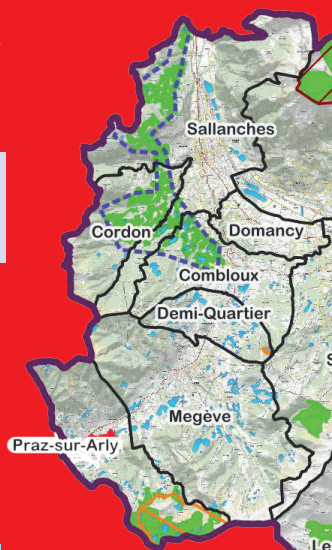
Sanguisorbe



Habitat

Zone humide avec présence de Sanguisorbe

Sensibilité estivale : ponte et reproduction sur la fleur de sanguisorbe



LES GALLIFORMES DE MONTAGNE

Lagopède alpin



Habitat

Mosaïque de hautes herbes, buissons (rhododendrons et myrtilles) et quelques ligneux

Tétra-Lyre

Perdrix bartavelle

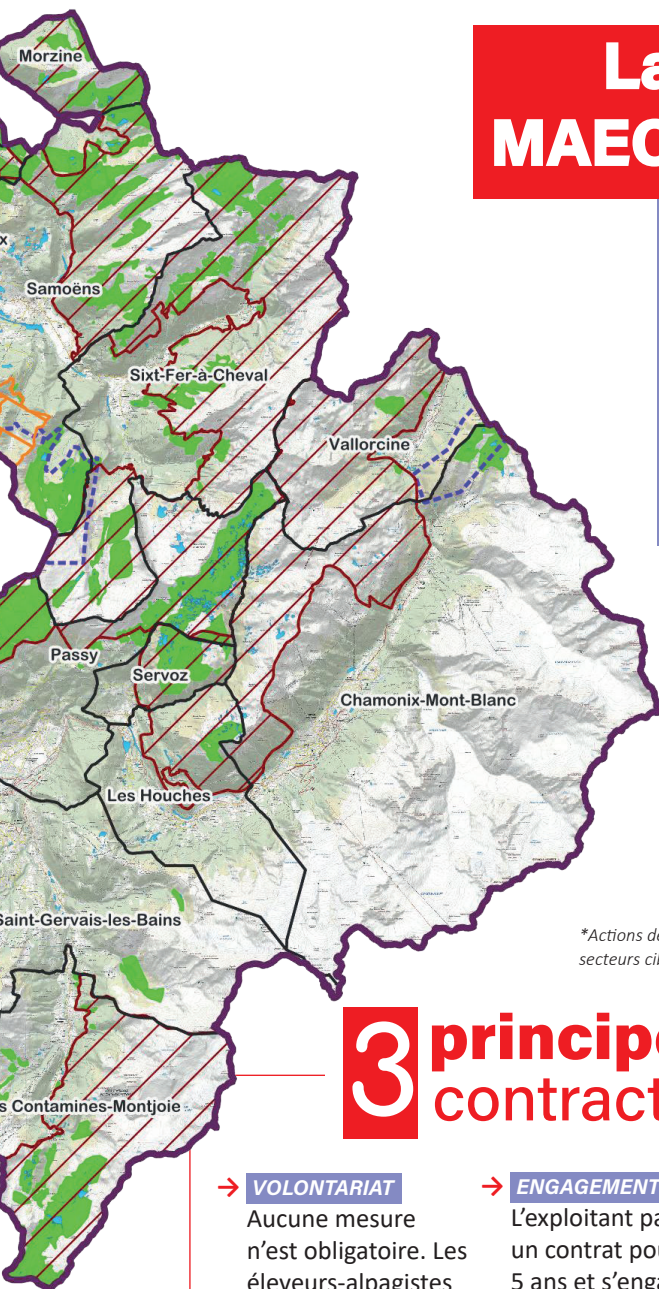


Sensibilité estivale : Ponte et l'élevage des jeunes au sol dans les hautes herbes

La MAEC

Qu'est-ce que c'est ?

Les agriculteurs volontaires s'engagent en signant des contrats MAEC (Mesures Agri-Environnementales et Climatiques) pour une durée de 5 ans. Ils acceptent d'adapter leurs pratiques pastorales pour mieux préserver la biodiversité.



- Périmètre du PAEC
- Zones humides
- Surfaces éligibles
- Périmètre des Plans Nationaux d'Actions*
- Natura 2000
- Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

**Actions de préservation en faveur d'espèces menacées au sein de secteurs ciblés.*

3 principes de contractualisation

→ VOLONTARIAT

Aucune mesure n'est obligatoire. Les éleveurs-alpagistes se sont engagés suite à plusieurs réunions d'information et d'échanges individuels.

→ ENGAGEMENT

L'exploitant passe un contrat pour 5 ans et s'engage à respecter un certain nombre de pratiques respectueuses de l'environnement.

→ COMPENSATION

En échange du respect des pratiques détaillées dans chaque mesure, l'exploitant reçoit une aide financière par hectare et par an (montant variable suivant la mesure).



Le PAEC en chiffres

→ **24** communes membres

→ **59** contractualisants dont
9 groupements pastoraux

→ **5360** ha engagés

→ Plus de **2,4 millions** d'euros
pour le financement des MAEC

→ Autofinancement par les collectivités locales
pour la coordination des actions

4 mesures adaptées aux enjeux locaux

- **ESP1** Protection des espèces
- **MHU2** Préservation des zones humides &
Amélioration de la gestion par le
pâturage
- **PRA3** Amélioration de la gestion des surfaces
herbagères et pastorales par le
pâturage
- **PRA1** Surfaces herbagères et pastorales*

*Mesure éligible uniquement pour les groupements pastoraux

Partenaires techniques et financiers :



Des questions ? Contactez

Aline PISSARD-MAILLET
Chargée de mission
Agriculture / Forêt
CCPMB

648, chemin des Prés Caton
P.A.E du Mont-Blanc
74190 PASSY

☎ 04 50 78 12 10
06 30 07 20 42

✉ aline.pissard@ccpmb.fr

www.ccpmb.fr